

Lainville en Vexin, 30 juillet 2024

Aux parents utilisant les services périscolaires

Référence: MQ/MQ 24.104

Objet : Révision de la tarification périscolaire

Madame, Monsieur,

Les tarifs de la restauration scolaire n'ont pas augmenté depuis 2018. Malgré les augmentations successives de notre prestataire, la commune a pris ces dernières intégralement à sa charge. Par ailleurs, les tarifs de la garderie périscolaire sont inchangés depuis 2008.

Compte tenu de l'augmentation du coût des services (prestataire, salaire des agents, électricité et eau), le Conseil municipal, lors de sa réunion du 5 juin 2024, a décidé de réviser les tarifs de la restauration scolaire et de la garderie comme suit :

## **RESTAURATION SCOLAIRE**

	Tarif à la rentrée de septembre 2024/2025
Famille imposable ayant 1 ou 2 enfants bénéficiant du service de restauration scolaire de la commune	5.50 € par enfant
Famille imposable ayant 3 enfants ou plus utilisant les services de restauration scolaire de la commune	5.00 € par enfant
Famille non imposable	4.70 € par enfant
Repas individuel adulte (portage)	5.35 € par repas

## **GARDERIE**

Matin		Tarif à la rentrée de septembre 2024/2025
	7h30/8h20	2 € par enfant
Soir		
1 heure	16h30/17h30	2 € par enfant
1heure 30	16h30/18h	3 €
2 heures	16h30/18h30	4 €
Après étude		
0h30	18h/18h30	1€

Cette information a été donnée aux représentants des parents d'élèves, à l'issue d'une rencontre avec notre prestataire de restauration « La Normande » le 25 avril 2024.

Pour mémoire, l'inscription est obligatoire à la restauration scolaire et à la garderie via le logiciel 3Douest afin de commander les repas et de prévoir le personnel d'encadrement nécessaire pour la restauration et la garderie.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Martine Quignard

maire